

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres : Madame Lara Zender POP
 Madame Monique Gagnebin PS
 Monsieur Claude-André Moser PLR, rapporteur

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 30 mars 2026 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Mathilde Piguet, assistante de direction du DSESS (procès-verbal), des commissaires, et des personnes suivantes :

- *Centres 311, 482 et 483* : M. Olaf Makaci, chef de service, médecin communal
- *Centres 520, 521, 524 et 525* : M. Michel Villarejo, chef de service
- *Centre 860* : M. Jérémy Vögtlin, chef de service
- *Centres 870, 871, 876, 877 et 878* : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Remarque : Pour tous les centres, les augmentations de charges du personnel sont induites notamment par les échelons automatiques et discrétionnaires octroyés ainsi que la compensation de l'IPC, il n'en sera donc pas fait mention à chaque fois.

Introduction : Le chef de dicastère souhaite la bienvenue aux commissaires, notamment M. Claude-André Moser, nouveau membre, désigné rapporteur. Il annonce qu'une visite de la caserne du SISMN est prévue à l'issue de la séance.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Le Service de la santé fonctionne de manière satisfaisante dans sa globalité, et les comptes sont stables pour l'ensemble des centres. Une réorganisation est intervenue au cours de l'année 2025, avec l'engagement d'une nouvelle

sage-femme, portant désormais l'effectif à deux sage-femmes et deux infirmières.

Une augmentation significative des consultations relatives aux tests de dépistage a été constatée, ce qui représente 20% de l'ensemble des dépistages sanguins réalisés au niveau cantonal dans le cadre du planning familial. Le service est en lien direct avec ADMED pour les analyses de laboratoire, ce qui lui permet de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles.

Le contrat de prestation relatif au subventionnement de la santé sexuelle doit être renégocié avec la Santé publique d'ici la fin de l'année 2026. Une rencontre a été organisée avec le centre de santé de Neuchâtel afin de recueillir un avis unanime, les contacts avec ce dernier étant très bons. D'un commun accord, un projet a été présenté à la CDC Santé et la CDC Social concernant une volonté de prise en charge d'une partie des coûts par le biais de la facture sociale, avec une meilleure répartition des financements.

482 / Centre de santé scolaire

Parmi les principaux projets de l'année 2025 figure *Ta santé, ton choix*, dans le cadre d'un appel à projets. Des élèves de l'École d'arts appliqués du CPNE ont rencontré des classes afin d'identifier les thématiques à traiter (IST, pornographie, TDHA, etc.). Ils ont ensuite développé ces sujets sous forme de courtes vidéos de 40 secondes. Le projet a été largement diffusé, permettant de sensibiliser les jeunes et favoriser une prise de conscience autour de ces thématiques. Ces vidéos seront réutilisées dans les centres d'orthophonie et de santé sexuelle, à des fins de promotion de la santé mais également dans le cadre d'Eco-sentier et la lutte contre la sédentarité. Ces contenus sont libres de droits pour les autres communes, mais leur usage à titre privé nécessite l'acquisition des droits d'auteur. La commune de Neuchâtel a d'ailleurs manifesté son intérêt.

Le deuxième projet mené durant l'année a consisté à restructurer, en concertation avec l'École, la collecte des informations médicales des élèves avant leur rentrée scolaire. En effet, depuis la mise en place du système HarmoS, aucun carnet de vaccination n'est exigé. Désormais, un formulaire médical est transmis aux parents. Cette démarche, menée en collaboration avec les pédiatres, a permis d'identifier certaines problématiques, principalement relationnelles, et d'orienter les élèves vers des prises en charge adaptées.

Il est demandé par un-e commissaire des informations complémentaires concernant le projet *Intermède*, actif depuis deux ans déjà. Il s'agit d'une structure destinée aux enfants en décrochage scolaire présentant de graves troubles psychologiques. Ce projet, mené par l'École, au travers de classes spécialisées, présente des résultats positifs, avec un taux élevé de réintégration dans le circuit scolaire. Le dispositif a initialement bénéficié d'un subventionnement de la Croix-Rouge dans le cadre d'un projet pilote, et est désormais intégré au budget de l'École.

Aux remarques au compte de résultats, sur le compte *3106000 Matériel médical et sanitaire*, il est indiqué qu'une mise à jour des pharmacies scolaires a été effectuée. En effet, des analgésiques ont été introduits, tandis que les antihistaminiques ont été retirés en raison de leur non-utilisation.

483 / Centre d'orthophonie

Le compte *4240000, Prestations de service*, présente une hausse des recettes en raison de l'augmentation des tarifs de consultation. En effet, l'État a appliqué rétroactivement, au 1^{er} janvier 2025, un tarif horaire de CHF 130.- contre CHF 120.- auparavant.

Le service a intégré 17 tablettes tactiles sécurisées, mises à disposition, en prêt, aux enfants présentant des troubles. Celles-ci sont imputées au compte *3910100, Prestations informatiques*. Un dépassement est constaté en raison des abonnements Swisscom, qui n'avaient pas été pris en compte dans le budget.

Il est demandé par un-e commissaire des précisions concernant les délais d'attente pour les traitements. Il est répondu qu'une augmentation de 20% des demandes de bilans a été constatée. Toutefois, il a été observé que 32% des patient-e-s ayant effectué un bilan ne nécessitent finalement pas de suivi, en raison, dans certains cas, d'un mauvais aiguillage. Des vidéos seront réalisées à destination des parents et du corps enseignant en vue de favoriser un meilleur aiguillage. Afin de réduire ces délais d'attente, le nombre de bilans de base sera augmenté et ceux-ci seront réalisés durant les vacances scolaires, ce qui facilite également l'organisation de l'École et des parents, chaque bilan durant environ trois heures. Une statistique relative à ces temps d'attente pourra être présentée lors de la commission du budget 2027.

Le projet de déménagement du service à Serre 14 est en cours, en collaboration avec le SBL et l'architecte chargé de l'étude des espaces. Le dossier devrait être soumis au Conseil général cette année. Le

déménagement est envisagé durant les vacances scolaires de 2029, avec la fusion des secrétariats des différents centres de santé.

520 / Service des sports

Le Service des sports a connu une année 2025 particulièrement chargée notamment en termes de projets soumis au Conseil général dont le rapport relatif à la rénovation des patinoires et celui concernant le stade d'athlétisme de La Charrière.

L'organisation du service a considérablement évolué avec le départ de l'adjointe et l'arrivée d'un nouveau chargé de mission, en charge des projets transversaux et ayant repris le rôle d'adjoint. Parmi les principales évolutions dans la gestion de l'équipe, il y a eu la fusion des secteurs piscines et patinoires en un seul secteur avec un responsable unique, l'arrivée d'un nouveau collaborateur responsable stade et terrains, ainsi que d'un nouveau collaborateur chargé de promotion et d'organisation des événements sportifs. Les EPT restent cependant inchangés, et le Service des sports fonctionne à la satisfaction générale.

Le Service a également obtenu le soutien du Fonds cantonal CISIC pour les deux grands projets en cours, un financement qui témoigne d'une réelle volonté de coordonner les infrastructures d'importance cantonale.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Une augmentation est constatée par un-e commissaire au compte 3130000 *Prestations de services de tiers*. Il lui est expliqué que le nettoyage du pavillon le week-end est désormais confié à une entreprise externe. Les tournois et matchs nécessitent un niveau d'hygiène élevé, garantissant un accueil approprié et une image positive. Cette externalisation a également permis une optimisation des ressources et une réorganisation au sein de l'équipe.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Il est demandé par un-e commissaire quels ont été les retours suite à la fermeture estivale de six semaines de la piscine des Arêtes. Selon le chef de services quelques habitué-e-s ayant choisi de ne pas se rendre aux Mélèzes ont exprimé leur mécontentement, mais globalement le retour est positif, la fréquentation étant relativement faible l'été. Cette fermeture présente

également un intérêt économique car le personnel des Arêtes est transféré aux Mélèzes durant l'été et des économies d'énergie sont réalisées.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Le compte 3130000 *Prestations de services de tiers* est en augmentation, en lien avec la forte fréquentation estivale. Le recours à des entreprises externes pour le nettoyage a été renforcé, tout comme la surveillance par une entreprise de sécurité, afin de prévenir les incivilités.

Concernant le compte 3101020 *Matériel d'exploitation et fournitures*, l'augmentation des consommables (papier WC, papier mains, articles à usage unique) est liée à la forte fréquentation des Mélèzes durant l'été dernier. Une hausse similaire est constatée pour le compte 3101040 *Produits et matériel de nettoyage*.

Suite au communiqué de presse récemment publié, un-e commissaire souhaite connaître l'état d'avancement du projet de la patinoire. Il lui est répondu que la Fondation pour la promotion et le développement des sports de glace dans le canton de Neuchâtel est créée, avec une composition majoritairement représentée par la Ville. Cette structure permet de poursuivre le projet, la demande de permis de construire étant signée. La mise à l'enquête publique se déroulera prochainement et l'étude de mobilité fera l'objet d'un rapport qui sera joint au dossier à la demande de permis de construire. Le démarrage des travaux est prévu au plus tôt au printemps 2027. Le planning dépendra des éventuelles oppositions à traiter.

860 / Sécurité publique

La sécurité publique fonctionne à satisfaction avec notamment une très bonne stabilité des effectifs et aucun départ depuis plus d'une année, ce qui favorise le maintien des compétences à l'interne du service. Les indemnités de piquets des agent-e-s, du lundi au vendredi, ont également pu être revalorisées (les week-ends étant déjà valorisés jusqu'alors).

L'une des réorganisations majeures de la Sécurité publique concerne le secteur des chantiers, recentralisé désormais au Service technique afin d'y regrouper un pool de compétences, y compris la gestion des arrêtés de chantiers. Ce transfert représente 0.9 EPT en faveur du Service technique. Cette évolution, menée en 2025, n'apparaît pas dans les comptes, car elle a été comptabilisée à compter du 1^{er} janvier 2026. Des démarches sont aussi

en cours concernant le projet de réhabilitation de l'Hôtel-de-Ville, incluant la mutualisation de certaines prestations, notamment avec le Service à la population.

Récemment, le Conseil communal a redéfini les principales orientations stratégiques afin de concentrer la présence des agent-e-s dans le secteur hypercentre, dans le but d'améliorer la qualité de vie de chacun-e. Cette nouvelle stratégie d'intervention s'accompagne du développement des horaires du service, interfacés désormais sur les téléphones portables des agent-e-s au moyen d'une application dédiée. À présent, leurs activités sont visibles sous forme de plages définies, permettant un dispositif mieux maîtrisé.

L'activité sur le terrain est restée stable en 2025 et La Braderie s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans incident majeur. Près de 330 manifestations culturelles et sportives ont généré une activité importante pour le service, ainsi que l'émission de 30'000 amendes d'ordre et la gestion opérationnelle de 18'000 macarons de stationnement.

Les comptes sont passés en revue. Le compte *3010000, Salaires du personnel* présente une légère économie due à plusieurs diminutions de taux d'activité qui n'ont, à ce jour, pas été compensées.

Une économie de CHF 26'000.- est également constatée sur le compte *3112001 Vêtements, équipements, linges et textiles*, en raison du retard de livraison du nouvel uniforme KEP. En effet, tous les corps de police, à l'échelle nationale, ont l'obligation d'uniformiser leurs tenues.

Le compte *3130000 Prestations de services de tiers*, concerne principalement l'externalisation des commandements de payer à une société de sécurité privée. Il présente un dépassement de CHF 70'000.-, lequel est compensé par le compte *4260028 Commandement de payer*, qui enregistre les recettes perçues par l'État, lequel présente un excédent de recettes de CHF 111'000.00. Cette prestation est donc pleinement autoporteuse. Ces deux comptes ont d'ores et déjà été adaptés lors de l'élaboration du budget 2026 en raison de l'augmentation du nombre de commandements de payer depuis deux ans.

Un-e commissaire s'interroge sur l'écart constaté au compte *427000 Amendes / contraventions*. Il est répondu que le budget des amendes d'ordre est fixé chaque année au même montant, mais qu'il demeure difficile à atteindre. Comme précisé dans les remarques relatives aux comptes, l'accent est mis sur l'appréciation des situations et la tolérance en fonction de

la gravité des infractions, selon une approche pragmatique. Par ailleurs, la mise en place d'aménagements urbains plus qualitatifs (aménagement mise en conformité, signalisation clarifiée, etc.) contribue à une diminution du nombre de sanctions.

S'agissant du compte *4472001 Locations de salles-terrains-installations*, une légère augmentation des recettes est constatée par une commissaire. Celle-ci est liée à la hausse de la taxe des étals au marché, justifiée par le toilettage de l'arrêté et du règlement concernant les taxes et émoluments communaux validés par le Conseil général.

Il est précisé que le compte *4910004 Participation aux frais du personnel* concerne la part du personnel dédiée à la politique de stationnement introduite le 1^{er} novembre 2020.

En matière d'investissements, l'acquisition d'un nouveau véhicule de patrouille ainsi que le remplacement des équipements radio Polycom devenus obsolètes ont été réalisés.

870 / Défense incendie région

Le centre 870 présente des dépenses inférieures au budget prévu, et le service fonctionne à satisfaction du commandant. Les conditions cadres ont pu évoluer de manière positive pour le personnel avec des effectifs stables, ce qui garantit un fonctionnement optimal.

La principale particularité du SISMN est d'être sous l'égide de la Ville de La Chaux-de-Fonds tout en étant à disposition de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. L'effectif du personnel est composé de 320 sapeur-euse-s pompier-ère-s professionnel-le-s, volontaires, et d'ambulancier-ère-s. L'effectif professionnel comprend 70 personnes totalisant 55.10 EPT.

Les pompier-ère-s professionnel-le-s sont également toutes et tous technicien-ne-s ambulancier-ère-s, ce qui leur permet de répondre tant aux missions sanitaires que de défense incendie. Cette mixité génère de l'efficacité financière et renforce l'attractivité de la fonction.

Chaque année deux étudiant-e-s ambulancier-ère-s sont formé-e-s et à l'issue de leur formation, un poste leur est proposé en cas de poste vacant. À l'inverse, les aspirant-e-s sapeur-euse-s-pompier-ère-s doivent être engagé-e-s avant de pouvoir suivre l'école, ce qui engendre des frais d'écolage d'environ CHF 90'000.- par aspirant-e à la charge de l'employeur. En 2025, quatre aspirant-e-s ont été engagé-e-s à la suite de départs non

planifiés, impactant le compte de résultat 3010030, *Salaires du personnel en formation*.

Affilié à l'Association suisse des pompiers professionnels, le chef de service défend depuis plusieurs années une évolution du modèle de formation. Celle-ci viserait à permettre aux aspirant-e-s de suivre une formation ES avant leur entrée sur le marché du travail, afin de réduire les coûts d'écologie en emploi. Actuellement la formation de sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s / technicien-e-s ambulancier-ère-s s'étend sur trois ans avec un mécanisme de redevance financière sur cinq ans. Les aspirant-e-s sont ainsi engagé-e-s pour une durée totale de huit ans. En cas de départ anticipé, la personne formée prend en charge la part résiduelle de cette redevance. Ces éléments sont présentés lors de la journée de recrutement.

Les collaborations interservices ont été renforcées, notamment avec la Ville de Neuchâtel, qui met une ambulance de réserve à disposition. De nouvelles synergies sont également mises en œuvre dans le cadre de la formation et des processus d'intervention. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un projet de "*Maison cantonale de la sécurité*", en cours d'élaboration entre le canton et les communes, pour une mise en œuvre envisagée à l'horizon 2030. Le projet vise à optimiser la gouvernance, à améliorer la transparence financière et à harmoniser le fonctionnement des différents services de protection de la population. Il est toutefois prématuré d'aborder plus en détail ce projet qui doit faire l'objet d'une analyse approfondie et d'une réflexion politique.

Il est demandé par un-e commissaire si le compte 4240037 *Facturation service feu*, reflète une baisse du nombre d'interventions. Il lui est précisé que les prestations telles que le relevage et l'aide au portage sont désormais facturées par l'ECAP et n'apparaissent plus directement dans les comptes, étant intégrées aux missions cantonales de secours.

Un-e commissaire souhaite obtenir des informations sur la gestion des ressources humaines au sein du SISMN. Le chef de service expose les défis opérationnels actuels, notamment en ce qui concerne le volume d'heures supplémentaires nécessaires au maintien de la capacité d'intervention 24h/24. Cette situation découle principalement d'une charge liée à l'absentéisme de longue durée, laquelle représente un nombre d'heures supplémentaires conséquent. Pour garantir la continuité des missions qui lui sont confiées, le service fait preuve d'une grande réactivité en mobilisant un pool d'ambulancier-ère-s auxiliaires externes. Si ce modèle d'appui est fonctionnel pour la branche sanitaire, une réflexion pourra être menée sur son extension au corps des sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, le service s'inscrit résolument dans une politique d'employeur moderne en favorisant le travail à temps partiel (taux allant de 30 % à 80 %), particulièrement chez les ambulancier-ère-s. Bien que cette flexibilité génère certains coûts logistiques et d'équipement, elle représente un levier d'attractivité indispensable sur un marché de l'emploi concurrentiel, tout en répondant aux aspirations d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des collaborateur-trice-s.

871 / Service ambulancier

Le centre 871 enregistre des dépenses inférieures au budget prévu, et le service fonctionne à satisfaction du commandant.

S'agissant du compte *3181001 Pertes sur débiteurs*, le service observe une augmentation notable des créances. Cette tendance s'explique essentiellement par les modalités actuelles du système de remboursement des assurances-maladies (Tiers Garant) ainsi que par une couverture limitée à 50% des coûts, plafonnée à une intervention annuelle. Malgré des négociations menées avec les assureurs, aucune modification structurelle de ce cadre n'a pu être obtenue à ce jour. Face à ces contraintes externes, le service a mis en place des mesures d'accompagnement proactives, telles que la possibilité d'échelonner les paiements pour les bénéficiaires en difficulté. Enfin, il est rappelé que la mission de service public prime : l'accès aux soins est garanti de manière inconditionnelle à l'ensemble de la population, indépendamment de la situation financière des personnes prises en charge.

Il est demandé par un-e commissaire la proportion de collaboratrices parmi le personnel ambulancier et les modalités de gestion des grossesses. Il est précisé que 25% du personnel est féminin, ce qui constitue une plus-value pour l'équilibre des équipes. Les coûts liés au remplacement des ambulancier-ère-s enceintes sont mutualisés entre les trois services d'ambulances du canton. Une collaboratrice enceinte ne peut exercer que des tâches administratives, conformément à l'obligation légale de se retirer du terrain. Cette organisation permet une répartition équitable des coûts.

Un-e commissaire demande un complément d'information concernant les investissements liés à l'acquisition de nouvelles ambulances. Il est répondu que le crédit d'engagement n'a pas encore été octroyé. Un rapport sera présenté au Conseil général au mois de mai afin de solliciter un crédit pour le remplacement de l'ambulance 703, mise en circulation en 2018.

Le chef de service précise que les investissements relatifs à la rénovation du bâtiment SISPOL relèvent de la compétence du Service des bâtiments et du logement (SBL), bien qu'ils soient formellement imputés au budget du SISMN. Les coûts sont répartis à 51% pour la Ville et 49% pour l'État.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie puisque l'organisation est régionale et ne suscite pas de remarques particulières. Les comptes sont inférieurs aux montants budgétés.

877 / Service de sauvetage

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie puisque l'organisation est régionale et ne suscite pas de remarques particulières. Les comptes sont inférieurs aux montants budgétés.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le chef du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre constitue la part de la Ville au fonctionnement de la Protection Civile des Montagnes neuchâteloises (coût par habitant CHF 13.50, défini par le Comité directeur stratégique, pas de modification du montant prévue dans un proche avenir).

890 / OPC Organismes. Protection Civile

Les comptes sont stables et ne suscitent pas de remarques particulières. Ce centre concerne le fonctionnement de la Protection Civile pour l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission
Claude-André Moser